



Vente véhicule d 'occasion

Par **tridade**, le **25/12/2011 à 16:44**

Bonjour,rnrnIl y a de cela 5 semaines, j'ai vendu un véhicule d'occasion en très bon état. L'acheteur l'a essayé, le contrôle technique était OK, la vente s'est déroulée sans aucun problème.rnrnAujourd'hui, l'acheteur m'envoie une lettre recommandée me disant que le véhicule était en panne (5 semaines après la vente) et que le garagiste lui avait dit que c'était l'embrayage ou la boîte de vitesses qui avait lâché.rnL'acheteur me demande de prendre en charge les frais de réparations. Je ne me sens absolument pas responsable car la voiture était en parfait état, aucune intervention de ma part n'a été faite (si ce ne sont que les entretiens périodiques habituels) sur la boîte de vitesses ou sur l'embrayage. rnrnPouvez vous svp me dire quelle est la législation dans ce cas de figure et si je rnrisque de devoir payer quelque chose à l'acheteur.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **25/12/2011 à 18:45**

Bonjour,rnrnLa boîte de vitesse et l'embrayage sont des pièces d'usure. On ne peut pas prétendre acheter un véhicule d'occasion qui soit, à ce niveau, tout neuf. De plus, vous ignorez qu'elles sont les façons de conduire de votre acheteur ? Ce dernier devra prouver, par expertise judiciaire, que ces pièces concernent les vices cachés. De ce fait, s'il veut apporter la preuve de l'état de ses pièces, elles doivent rester sur la voiture, aucune intervention, à ce niveau, ne doit être faite. C'est sous contrôle d'un expert judiciaire que celles-ci devront être démontées.rnrnLa procédure pour vice caché est à la charge de l'acheteur, elle est longue et, durant toute cette procédure (de 1 à 3 ans) il ne pourra pas utiliser cette voiture.rnrnLisez ceci :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Par **edith1034**, le **25/12/2011** à **18:47**

Vous êtes un particulier et vous n'êtes responsable que du vice caché, les réparations décrites ne rentrent pas dans les vices cachés.

Par **tridade**, le **27/12/2011** à **17:50**

Bonsoir ,rnmerci de vos réponses rapides et claires .rnCordialement.